



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 44 – MARS 2021**  
Recueil publié le 17 mars 2021

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL N° 44 – MARS 2021**  
Recueil publié le 17 mars 2021

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**CABINET DU PREFET**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)**

Délégation de signature est donnée à Madame LOUINEAU Alexandra, inspectrice des finances publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Luçon

## DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable par intérim de la trésorerie de Luçon ;

Vu le code de commerce et notamment son article L622-24 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### ARRÊTE

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à **Madame LOUINEAU Alexandra, inspectrice des finances publiques**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Luçon , à l'effet de signer

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- a) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- b) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- c) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- d) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- e) le représenter pour toute opération auprès de La Poste ;
- f) signer les virements de gros montants et/ou urgents, les virements internationaux, les chèques sur le Trésor (pour la Paierie Départementale) ainsi que le représenter auprès de la

Banque de France ;  
aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade      |
|--------------------------|------------|
| GUERIN Dominique         | contrôleur |
| LEVAVASSEUR Régis        | contrôleur |
|                          |            |
|                          |            |

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À Luçon , le 16 mars 2021  
Le comptable, par intérim,

Prénom NOM



Loïc BECOT